

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-6-4

Séance du vendredi 18 février 2011

C251, C751 ET C233 GERPLAN : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport et la délibération n° CG-2010-4-6-3 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif « Cadre de Vie »,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'attribuer une subvention :
 - ❖ à la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour la réalisation de 4 panneaux d'interprétation sur le thème du lien entre l'animal et son lieu de vie pour un montant de 6.655 € (montant éligible de 13.310 €, taux d'intervention de 50%), qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738,
 - ❖ à la commune de WITTERSDORF pour l'acquisition de terrains dans le périmètre de l'ENS pour un montant de 754 € (montant éligible de 2.512 €, taux d'intervention de 30%), qui seront prélevés sur le Programme C233 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 738,
 - ❖ à M. Frédéric SCHMITT de KOETZINGUE pour la promotion de son activité de vente directe de viande pour un montant de 594 € (montant éligible de 1.187 €, taux d'intervention de 50%), qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738,
 - ❖ à la communauté de communes du Pays de Rouffach pour la réalisation de son étude GERPLAN pour un montant de 9.147 € (montant éligible de 30.490 €, taux d'intervention de 30 %), qui seront prélevés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74, action dont le financement est par ailleurs inscrit dans le

Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin pour la période 2010-2013

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat avec la Fédération départementale des apiculteurs pour l'installation de 3 ruches supplémentaires et le suivi de 6 ruches au total à l'hôtel du Département.
- Autorise le Président à signer cet avenant ;
- Accorde une subvention de 8 000 € pour les actions liés à cette convention, qui sera prélevée sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 FÉVRIER 2011

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03835	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH Etude GERPLAN de la CC Pays de Rouffach	30 490,00	30%	9 147,00
			Total	9 147,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 FÉVRIER 2011

**Espaces naturels sensibles
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ENS03545	WITTERSDORF Acquisition de parcelles dans le cadre d'un ENS et du GERPLAN de la CC Vallée de Hundsbach (Wittersdorf)	2 512,00	30%	754,00
			Total	754,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 FÉVRIER 2011

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03782	SCHMITT FREDERIC Promotion de la vente directe de viande Montant subventionnable : 1 187,00 Taux : 50%	594,00
GPL03841	FEDERATION DES SYNDICATS DES APICULTEURS DU HT-RHIN Installation et suivi de 6 ruches au Département Montant subventionnable : 0,00 Taux :	8 000,00
GPL03843	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Sensibilisation à l'environnement : réalisation de 4 panneaux d'interprétation Montant subventionnable : 13 310,00 Taux : 50%	6 655,00
Total		15 249,00

AVENANT à la
CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LE SUIVI DE RUCHES PEUPLEES OU NON
DANS LE CADRE DU PROJET
« L'ABEILLE, PARTENAIRE DE LA BIODIVERSITE »

Entre

Le S.N.A., Syndicat National d'Apiculture, Fédération de syndicats d'apiculture français, syndicat professionnel, loi de 1884, dont le siège social est situé 5 rue de Copenhague, 75008 PARIS et représenté par Madame Françoise ROMANZIN, en sa qualité de Présidente

Et

Le Département du Haut-Rhin dont le siège est situé au 100 Avenue d'Alsace, BP 20351 - 68006 COLMAR Cedex

et représenté par M. Charles BUTTNER, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente n° en date du

Vu la convention initiale signée en date du 15 juin 2010,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - objet

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 1 et 2 de la convention initiale.

Article 2 – Modification apportées

- L'article 1 est modifié comme suit :

Installation :

3 ruches supplémentaires sont transportées et mises en place sur le site d'installation, soit 6 ruches installées au total en plus des 3 installées en 2010.

- L'article 2 est modifié comme suit :

Il sera demandé au Département de contribuer à l'installation, au suivi et à la récolte de ces ruches comme ci-après :

- ⇒ Subvention au titre de 2011 pour l'installation et le suivi des ruches sur une période d'un an pour un montant de 8.000 €
- ⇒ Autorisation permanente d'accès sur le lieu d'installation des ruches pour les visites d'entretien et engagement du Département à fournir un lieu pour la récolte en public.

Les autres dispositions des articles 1 et 2 demeurent inchangées.

Article 3 – Date d’effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Article 4 – Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à le.....
En deux exemplaires

Le Syndicat National d’Apiculture

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Mme Françoise ROMANZIN
Présidente

Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement
et de l'Agriculture

Monsieur Jean-Luc FRECHARD
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Argent
11A, rue Maurice Burrus
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Dossier suivi par Mme Pascale ZINDY
Tél. 03 89 30 65 30

Colmar, le 31 MAI 2010



Monsieur le Président,

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent, vous avez sollicité le soutien financier du Conseil Général pour des actions à réaliser en 2010.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie chargée du suivi du programme a examiné votre projet lors de sa séance du 3 mai 2010.

J'ai le plaisir de vous informer qu'un avis favorable a été émis pour soutenir les actions de votre programme 2010, selon les caractéristiques figurant en annexe, sans changement de taux ni de nature des aides, conformément au contrat GERPLAN 2009-2011 que nous avons signé en 2009.

Je vous précise que les crédits correspondants seront définitivement inscrits par la Commission Permanente du Conseil Général dès que vous m'aurez transmis pour chacune des actions engagées une attestation justifiant du démarrage effectif des opérations ainsi que les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers correspondants (cf. vade-mecum GERPLAN).

Par ailleurs, je précise que cette information est valable pour une durée d'un an à compter de ce jour. Au-delà de cette date, les actions non engagées devront être réinscrites dans un prochain programme et feront l'objet d'un nouvel examen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER

Programme prévisionnel GERPLAN 2010
de la Communauté de communes du Val d'Argent

Co-financement
(en %)

Montant (en €)

Obj. action	N° action	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Informations sur opération	Nature de la participation de la CCVA	F/ I	CC	CG8	commune	region	Leader	adres	coût prévisionnel TTC	coût prévisionnel HT	CC	CG8	commune	region	Leader	autres		
AXE 1 : MAINTENIR UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE VIVANTE ET DURABLE																						
1.3	5	CCVA + CCVG	Fête des cols 2010	Manif axée sur démo artisanat et produits locaux	MO avec CCVG Portage financier CCVG	F	100						1500	1500	1500							
1.3	7	CCVA	Brochure produits et producteurs de montagne	Service habitant_Dypt verta directe	MO	F	20	50			30		1500	1254	300	750			450			
1.3	1	CCVA	Réflexion sur les circuits courts	Continuité	Animation	F																
1.3	5	CCVA	10 ans GERPLAN	Animation agriculture montagnarde	MO	F	50	50					1000	896	500	500						
1.3	5	PPM	Organisations manifestation	Valorisation agriculture de montagne	Animation	F																
1.3	6	Communes	Accès aux fermes	Ferme Hubert à SMA	Animation	F	50	50					36478	30500		15280	21228			0		
AXE 2 : CONNAITRE, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL																						
2.1	8	Lépyre/Rombach	Associations foncière pastorale Lièpvre /Rombach	Mise en place du projet	Animation	I																
2.1	8	Communes/ privés	Améliorations pastorales	Selon les demandes	Animation	I	40	20					119 600	100 000	40 000	40 000	à définir			40000		
2.2	10	Communes	Revision réglementation des boisements	Harmonisation interco	Animation	F																
2.5	21	CCVA	Programme de sensibilisation des scolaires 20010/2011	Continuité	MO	F	20	50					10000	10000	2000	5000			3000			
2.3	13	CCVA	Programme mares	Comitès écologiques	MO	F	20	50					4000	3344	800	2000			1200			
2.3	12	CCVA	Conservation des linaires et arbres remarquables	Comitès écologiques	MO	F																
2.3	12	CCVA	Etar des lieux vergers	Inventaire par les communes	Animation	F																
2.3	12	Jardins Passionnés	Achat groupe arbres fruitiers	Préalable actions vergers	Animation	F																
2.5	24	Site Marie aux Miris	2ème tranche Forêtum parking au site	Idem 2008	Animation	F																
AXE 3 : FAVORISER UNE ARCHITECTURE ET UN URBANISME DE QUALITE																						
3.1	26	CCVA	Simulation coloration de façades	Continuité	Animation	F																
3.1	27	CCVA	SCOT	Faire la parallèle avec les doc d'urbanisme communaux + pldi	MO	F																
ACTIONS TRANSVERSALES																						
		CCVA	Développement du SIG	Développement du service interne et aux communes	MO	F	70	30														
		CCVA	Poste d'animateur		Animation	F							33600	33 600	23520	10080						
																			TOTAL			